

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 1898

**Artikel:** L'État selon Hans-Adam  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1025681>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

d'une bulle protectionniste, le marché suisse des matières premières agricoles mène son propre chemin.

Ainsi, pour les céréales, la Confédération impose des droits de douane<sup>4</sup>. Très substantiels, ils varient en fonction des cours mondiaux et mettent le grain importé au niveau des prix suisses. Protégés de la concurrence mondiale, les agriculteurs suisses produisent 95% des céréales panifiables. Berne ne fixe pas de prix officiel. Il résulte, à l'intérieur du pays,

d'une négociation entre les producteurs vendeurs et les meuniers acheteurs. Voilà pour le blé en grains.

Mais, complication du mécanisme, la Suisse peut aussi importer de la farine grevée évidemment d'un droit de douane. A l'abri de la concurrence et au bénéfice de marges généreuses, les meuniers ont négligé de moderniser leurs installations. Berne a constaté qu'ils travaillent très nettement plus cher qu'à l'étranger. Pour les mettre sous pression, le Conseil

fédéral a donc décidé d'abaisser nettement le droit de douane sur la farine. Mais comme les meuniers sont plus puissants et moins dispersés que les producteurs de céréales, ils ont protégé leurs profits en faisant pression sur le prix du blé<sup>5</sup>.

En Suisse le prix du blé n'a pas besoin d'une problématique entente internationale, mais d'un accord entre agriculteurs et meuniers sous le regard médiateur de la Confédération.

## L'Etat selon Hans-Adam

Jean-Daniel Delley • 30 janvier 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/16540>

### **De la conception monarchique à la conception mercantile sans passer par la démocratie**

Hans-Adam II de Liechtenstein ne se contente pas de régner sur un micro-Etat de 160 km<sup>2</sup> et de 36'000 habitants, ni de gérer sa considérable fortune financière et immobilière. Son altesse sérénissime se pique également de théorie politique. Les avantages comparés des petites entités étatiques constituent un thème récurrent de ses discours et de ses écrits.

Dans son dernier ouvrage *The State in the Third Millennium*<sup>6</sup>, qui vient de paraître aux éditions Stämpfli, il croit voir dans l'évolution récente – éclatement de l'URSS et de la Yougoslavie notamment – une confirmation de sa thèse du «*small is beautiful*». Il prône également l'autodétermination des peuples

au niveau le plus bas. Ainsi la Constitution du Liechtenstein autorise les communes à faire sécession, conférant à ces dernières un attribut de souveraineté.

Son attirance pour les collectivités publiques de taille réduite ne l'empêche pas d'avoir de grandes ambitions pour l'Etat d'un futur qu'il espère proche: «*une entreprise de services en concurrence pacifique pour attirer des clients potentiels*». Une ambition que ne renieraient pas les cantons et les communes helvétiques qui pratiquent une sous-enchère fiscale agressive pour attirer de riches contribuables.

Cette conception réductrice et mercantiliste s'inscrit parfaitement dans l'idéologie néo-libérale. Mais ce supermarché public ne répond en rien aux besoins qui ont conduit à

l'apparition et au développement de cette forme d'organisation politique qu'on appelle l'Etat. Car l'Etat, avant d'être un fournisseur de services indispensables à la vie d'une société moderne, traduit l'effort historique des hommes pour se libérer de la tutelle d'un individu ou d'un groupe d'individus, pour confier l'autorité politique à des institutions impersonnelles, indépendantes des magistrats qui l'exercent.

On conçoit la difficulté d'un souverain héréditaire comme Hans-Adam à inscrire sa conception de l'Etat dans une telle perspective. L'Etat n'édicte pas seulement des règles de vie commune; il exprime surtout une appartenance commune, que ce soit par la langue, la religion, l'histoire ou, en Suisse, des institutions politiques particulières – la structure fédérale, la démocratie directe.

C'est dans ce cadre seulement que peuvent se développer la solidarité, la justice sociale et le vivre ensemble.

Une entreprise de services, même si elle propose un catalogue bien fourni de prestations, ne peut remplir ce rôle d'intégration de ses habitants et d'organisation de la

vie collective. Pour s'en convaincre, il suffit d'entendre les édiles de communes riches déplorant l'absence d'implication sociale et politique de certains de leurs habitants, toujours prêts à migrer vers des cieux fiscalement plus favorables. La consommation de services ne fait pas une société, pas plus que le

nomadisme engendré par la recherche de la meilleure offre.

Dans un Etat démocratique, le client est aussi citoyen et, à ce titre, détenteur de droits politiques lui permettant de contribuer à l'amélioration du bien-être de tous, en particulier par des services publics de qualité.

**Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public**

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

## Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1898#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/11326>
3. <http://www.srfood.org/index.php/fr/component/content/article/1-latest-news/1124-food-crises-we-need-architects-not-firefighters>
4. [http://www.admin.ch/ch/f/rs/910\\_1/a55.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/910_1/a55.html)
5. <http://193.247.189.70/agrihebdo/journal/vtArtikel.cfm?id=30311&b1=PROTECTION&o1=&b2=&o2=&b3=&re=&ra=AM&da=&startrow=1>
6. [http://www.buchstaempfli.com/go/24ECCT611IU4FPSGZA67DIH9OGOYUER7?action=ProdDetails&product\\_uuid=5OAVN80IDLWZWM2V3FUZYQO0ZJNIBVP](http://www.buchstaempfli.com/go/24ECCT611IU4FPSGZA67DIH9OGOYUER7?action=ProdDetails&product_uuid=5OAVN80IDLWZWM2V3FUZYQO0ZJNIBVP)
7. <http://indigene-editions.blogspot.com/2010/10/indignez-vous-par-stephane-hessel.html>
8. <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>
9. [http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20090057](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20090057)
10. <http://www.parlament.ch/f/mm/2011/Pages/mm-wbk-n-2011-01-14.aspx>
11. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a63a.html>
12. <http://www.editionsfavre.com/info.php?isbn=978-2-8289-1169-0>